

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

DÉLIBÉRATION N° CD-2016/10/07-4/12

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20161007-lmc100000014578-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 13/10/2016
Réception Préfet : 13/10/2016
Publication RAAD : 13/10/2016

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Renouvellement de la convention tripartite pour 9 EHPAD et approbation d'un avenant à la convention tripartite pour 4 EHPAD.

Le Département assure, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre l'ARS, le Département et chaque organisme gestionnaire, le Département apporte son soutien financier aux EHPAD en contrepartie d'objectifs de qualité, d'hébergement et de soins. Ces conventions doivent être renouvelées tous les 5 ans. A ce jour, 115 établissements ont signé une 1ère convention tripartite. 101 établissements ont renouvelé leur convention et 6 ont signé une 3ème convention. Il est proposé de renouveler la convention tripartite de 9 EHPAD : "le tilleul argenté" à Chelles, "les jardins Médicis" à Fontenay Trésigny, "la résidence de l'étang" à Mortcerf, "la résidence Quiétude" à Chartrettes, "les jardins Médicis" à Maisoncelles en Brie, "Eleusis" à Saint Thibault des Vignes, "la résidence du château" à Salins, "la houssaie" à Jouarre, "l'abbaye Notre Dame" à Jouarre, ainsi qu' un avenant à convention tripartite pour 4 EHPAD "la meulière de la Marne" à la Ferté sous Jouarre, "la garenne" à la Grande Paroisse, l'EHPAD du centre hospitalier de Jouarre, et "le château des cèdres" à Conches sur Gondoire.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté n°2013/212 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en date du 24 septembre 2013 relatif au Programme interdépartemental d'Accompagnement du Handicap et de la perte d'autonomie 2013-2017 de la Région Ile de France,

VU les délibérations du Conseil général suivantes relatives à chacun des EHPAD concerné par un renouvellement de convention tripartite :

- L'EHPAD « le tilleul argenté » à Chelles n°4/06 du 30/03/2007
- l'EHPAD « les jardins Médicis » à Fontenay Trésigny n° 4/10 du 26/06/2009
- l'EHPAD « résidence de l'étang » à Mortcerf n°4/12 du 26/01/2007
- l'EHPAD « résidence Quiétude » à Chartrettes n°4/06 du 30/03/2007
- l'EHPAD « les jardins Médicis » à Maisoncelles en Brie n°4/06 du 18/12/2009

- L'EHPAD « Eleusis » à Saint Thibault des Vignes n°4/06 du 27/04/2007
- L'EHPAD « la résidence du château » à Salins n°4/05 du 25/09/2009
- L'EHPAD « la houssaie » à Jouarre n°4/06 du 25/03/2005
- L'EHPAD « abbaye Notre Dame » à Jouarre n° 4/13 du 14/12/2007.

VU les délibérations du Conseil général suivantes relatives à chacun des EHPAD concerné par un avenant à la précédente convention tripartite :

- L'EHPAD « la meulière de la Marne » à la Ferté sous Jouarre n°4/07 du 13/02/2015
- L'EHPAD « la garenne » à la Grande Paroisse n°4/07 du 29/11/2013
- L'EHPAD de l'hôpital public de Jouarre n°4/18 du 18/12/2014
- L'EHPAD « le château des cèdres » à Conches sur Gondoire n°4/15 du 3/10/2014.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 1 et 2 à la présente délibération, le projet de convention de type EHPAD à renouveler entre l'Agence Régionale de Santé, le Département et les 9 EHPAD suivants :

- L'EHPAD privé associatif non habilité à l'aide sociale « le tilleul argenté » à Chelles
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « les jardins Médicis » à Fontenay Trésigny
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « résidence de l'étang » à Mortcerf
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « résidence Quiétude » à Chartrettes
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « les jardins Médicis » à Maisoncelles en Brie
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « Eleusis » à Saint Thibault des Vignes
- L'EHPAD privé à gestion commerciale « la résidence du château » à Salins
- L'EHPAD privé associatif non habilité à l'aide sociale « la houssaie » à Jouarre
- L'EHPAD privé associatif habilité à l'aide sociale « abbaye Notre Dame » à Jouarre.

Article 2 : d'approuver, tel qu'il figurent en annexes n° 3 et 4 à la présente délibération, les projets d'avenants à convention tripartite qui seront contractés entre l'Agence Régionale de Santé, le Département et les 4 EHPAD suivants :

- L'EHPAD privé à gestion commerciale « la meulière de la Marne » à la Ferté sous Jouarre
- L'EHPAD privé associatif habilité à l'aide sociale « la garenne » à la Grande Paroisse
- L'EHPAD de l'hôpital public de Jouarre
- L'EHPAD privé associatif habilité à l'aide sociale « le château des cèdres » à Conches sur Gondoire.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces conventions et ces avenants à conventions au nom du Département.

Article 4 : de prélever les dépenses relatives à ces conventions et à ces avenants sur les crédits qui seront ouverts à l'action « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées » opération « frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité



Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne